

RESPONSABILITÉ CIVILE PROMOTEUR

DEMANDE D'ASSURANCE

L'attention du demandeur est attirée sur l'intérêt qu'il a à remplir le présent document de façon complète et précise ; ses déclarations sont en effet destinées à renseigner l'assureur sur l'activité à garantir et serviront de base au contrat.

1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		
Raison sociale ou nom		
Forme et Capital		
Sigle commercial		
Adresse du siège social ou domicile commercial		
Code postal Ville	Téléphone	
N° de Siren IIIIIIIII II	Code NAF III II	
Date de création de la société		
Nom de la personne chargée des assurances		

2 – DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Selon les activités définies ci-après, veuillez préciser par oui ou par non, celles exercées.

2.1 Renseignements relatifs à vos activités

-	Prendre l'initiative d'opération de construction	oui oui	□ non	
-	Acquérir ou faire acquérir tous biens immobiliers ou mobiliers nécessaires à la réalisation de vos activités	oui oui	□ non	
-	Créer des sociétés immobilières de construction ou en assumer la gestion et l'administration	oui oui	non non	
-	Choisir les architectes, entrepreneurs et autres techniciens du bâtiment	oui oui	non non	
-	Effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives et des prêts	oui oui	□ non	
-	Assumer la coordination des opérations, soit pour votre propre compte, soit en vertu d'un mandat donné par le vendeur ou les propriétaires successifs de la construction (pour autant que ces responsabilités soient d'ordre générale ou administratif et supposant, pour la partie technique, l'intervention, d'architectes, maîtres d'œuvre et/ou entrepreneurs habilités à effectuer ces missions)	oui oui	non	
-	Passer des contrats de vente d'immeubles ou partie d'immeubles entrant dans ses opérations de construction	oui oui	□ non	
Dai	ns le cadre de ces activités, exercez-vous également ?			
-	la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conduite d'opération ainsi que tous types de prestations de service en rapport avec les activités exercées	oui oui	□ non	
-	des missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (articles L. 235-1 et R. 238-1 du Code du travail)	oui oui	□ non	
-	la maîtrise d'œuvre totale ou partielle pour propre compte	oui oui	non non	
Dans le cadre de ces activités, assumez-vous également ?				
-	La fonction de syndic provisoire, président provisoire d'association syndicale ainsi que les missions de liquidateurs de SCI	oui oui	□ non	
-	L'organisation, en vue de la vente et de la promotion commerciale des ses opérations de construction, toute visite et toute manifestation et événements tels que portes ouvertes, cocktail, réception sur les lieux ou à proximité immédiate des lieux de l'opération	□ oui	non	
Exe	ercez-vous d'autres activités spécifiques ?	oui oui	□ non	
Dans l'affirmative, merci de préciser les types d'activités		et leur v	olume/	
>				
>				
Joindre une copie de vos statuts				
	,			

2 – DÉCLARATION DU DEMANDEUR			
2.2 Renseignements relatifs au volume de votre activité			
Montant taxes comprises des sommes facturées au titre des opérations (travaux tous corps d'état y compris révisions, honoraires et travaux complémentaires)			
Montant des honoraires facturés en qualité de maître d'ouvrage délégué			
2.3 Renseignements relatifs à vos antécédents			
Le demandeur a-t-il déjà été assuré pour tout ou partie du même risque ?			
Dans l'affirmative, préciser :			
Le nom du précédent assureur			
N° de police type de contrat			
Date d'effet date de résiliation			
Motif de la résiliation			
Pièce à fournir			
 État statistique de la compagnie tenante du risque précisant la nature des sinistres (corporels, matériel, immaté- riels) incluant les frais et coût des sinistres, que vous avez déclarés au cours des 5 dernières années. 			

2 – DÉCLARATION DU DEMANDEUR

2.4 Garanties d'assurance

Cochez la formule de garantie que vous souhaitez souscrire.

FORMULE 1 OUI NON

	GARANTIES DE BASE	
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE	FRANCHISE
Dommages corporels	7.623.000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels dont U Dommages immatériels	1.600.000 € par sinistre dont ψ 800.000 € par sinistre	20 franchises de base
non consécutifs	600.000 c pai sinistre	

GARANTIES SPÉCIFIQUES POUR CERTAINS DOMMAGES

Les montants de la garantie de base pour certains dommages sont plafonnés à :

Les montants de la garantie de base pour Certains dominages sont platonnes à .			
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE	FRANCHISE	
Tous dommages « corporels, matériels, immatériels » résultant d'atteinte à l'environnement	800.000 € par sinistre et par année d'assurance	20 franchises de base (sauf dommages corporels)	
Dommages « corporels, matériels, immatériels » en cas de faute inexcusable			
- à l'égard d'un de vos préposés ou d'une personne mise temporairement a votre disposition	1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance		
OU	OU	20 franchises de base (sauf dommages corporels)	
- à l'égard de plus d'un préposé ou plus d'une personne mise temporairement à votre disposition, consécutivement à un même fait dommageable.	2.000.000 € par sinistre et par année d'assurance sans que le montant total de la garantie de l'année puisse dépasser cette somme		
Tous dommages « corporels, matériels, immatériels » consécutif à un sinistre directement ou indirectement dû ou lié à l'amiante ou tout matériaux contenant de l'amiante.	1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	20 franchises de base (sauf dommages corporels)	
Défaut de conformité aux règlements de la construction	400.000 € épuisables par sinistre et par an	20 franchises de base	

2 – DÉCLARATION DU DEMANDEUR

FORMULE 2 OUI NON

	GARANTIES DE BASE		
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE	FRANCHISE	
Dommages corporels	7.623.000 € par sinistre	Néant	
Dommages matériels et immatériels dont	3.200.000 € par sinistre dont		
•	•	40 franchises de base	
Dommages immatériels non consécutifs	1.600.000 € par sinistre		

GARANTIES SPÉCIFIQUES POUR CERTAINS DOMMAGES

Les montants de la garantie de base pour certains dommages sont plafonnés à :

	<u> </u>	
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE	FRANCHISE
Tous dommages « corporels, matériels, immatériels » résultant d'atteinte à l'environnement	800.000 € par sinistre et par année d'assurance	40 franchises de base (sauf dommages corporels)
Dommages « corporels, matériels, immatériels » en cas de faute inexcusable		
à l'égard d'un de vos préposés ou d'une personne mise temporairement a votre disposition	1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	40 franchises de base
OU	ου	(sauf dommages corporels)
- à l'égard de plus d'un préposé ou plus d'une personne mise temporairement à votre disposition, consécutivement à un même fait dommageable.	2.000.000 € par sinistre et par année d'assurance sans que le montant total de la garantie de l'année puisse dépasser cette somme	
Tous dommages « corporels, matériels, immatériels » consécutif à un sinistre directement ou indirectement dû ou lié à l'amiante ou tout matériaux contenant de l'amiante.	1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	40 franchises de base (sauf dommages corporels)
Garantie de conformité aux règlements de la construction	400.000 € épuisables par sinistre et par an	40 franchises de base

2 - DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Ces informations, qui nous sont destinées, ne seront diffusées à l'extérieur que pour les seuls besoins de passation, de gestion et d'exécution du contrat.

Vous pouvez en obtenir la communication, ainsi que leur éventuelle rectification, auprès de la SMA SA - Service Support 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15.

Le demandeur déclare sincères et, à sa connaissance, exacts les renseignements ci -avant et certifie qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à nous induire en erreur

Nous attirons votre attention sur le fait que toute omission, toute déclaration fausse ou inexacte, pourrait entraîner la nullité du contrat ou vous exposer à supporter la charge de tout ou partie des indemnités ainsi que le prévoient les articles L. 113-8 et 113-9 du Code des assurances.

Fait	à			
Le		 	 	

Signature du demandeur



SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA